

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019

18H15

Excusés : MM.Fabrice Gatard et Jacques Gascuel

Absent : M. Alexis Zubritovsky

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour afin de permettre l'intervention de M. Marc Veillon, président de la CUMA de Sigogne, porteuse du projet de plateforme de lavage.

M. Veillon expose l'avancée du projet. 15 viticulteurs (2/3 de Sigogne + 5, 6 des communes des environs immédiats) se sont réunis, représentant 650 ha. Ces viticulteurs possèdent 37 pulvérisateurs pour lesquels il n'existe pas de solution de nettoyage. La solution collective est idéale. M. Veillon insiste sur la bonne ambiance qui règne au sein de cette CUMA, les viticulteurs sont contents d'entreprendre ce projet ensemble.

Ils ont débuté l'étude technique, en visitant plusieurs stations existantes. Certains procédés ne sont pas adaptés en raison du volume à traiter. 2 possibilités sont envisagées :

- par filtration (comme la Coop de Chérac). Les effluents organiques et phytosanitaires sont stockés séparément. L'eau qui reste est filtrée et peut servir pour nettoyer le matériel et arroser. Il reste les cartouches toxiques à traiter.

- procédé biologique (comme Aderbio à Jarnac, existante depuis 13 ans). Les effluents sont stockés puis un traitement bactérien est effectué dans des digesteurs, permettant le rejet dans le milieu naturel. Les résidus ne sont pas classés toxiques.

Le coût pour chaque procédé doit être calculé.

Financement : Les subventions peuvent aller de 30 à 80%, la marge est très importante sur un gros budget comme celui-ci.

Pour obtenir des aides publiques sur un projet collectif, il faut que chaque viticulteur engagé dans le projet soit équipé aussi individuellement. Cela peut être compliqué pour certains, qui pourront envisager de monter des projets individuels avec des demandes d'aide individuelles.

Grand Cognac ne subventionne pas ce genre de projet. Les seuls financeurs peuvent être la région et l'agence de l'eau Adour Garonne. L'agence de l'eau ne subventionne plus les projets individuels mais uniquement les projets portés par les collectivités.

Tarifs 2020

Le conseil municipal décide ne pas modifier les tarifs des photocopies, des concessions au cimetière ni de la salle des jeunes. Les loyers seront augmentés en fonction de l'indice des loyers, de 1,20 au 3^e trimestre 2019.

Après débat, les tarifs de la salle polyvalente pour les habitants de Sigogne sont modifiés comme suit :

- salle n°1 (220 m²) le WE : 200€ ; un jour en semaine : 150€
- salle n°2 (150 m²) le WE : 250€ ; un jour en semaine : 200€
- salle entière le WE : 350€ ; un jour ne semaine : 300€

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour les locataires hors commune.

Création voies communales

Il est nécessaire de donner des numéros de voie à la rue du Piruit et à la rue barbe blanche afin qu'elles soient incluses dans la longueur de voirie communale et ainsi comptent pour la DGF (dotation globale de fonctionnement).

D'autre part, le chemin rural n°12 qui vient d'être goudronné devient ainsi une voie communale et doit prendre un autre numéro, la VC n°12 existant déjà. Le numéro 212 lui est attribué.

Modification noms de rue pour pose fibre optique

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour permettre la pose de la fibre optique, l'adressage doit être revu. Ainsi la rue de l'ouche barette devient la rue des vergers ; le lotissement de l'ouche barette devient allée de l'ouche barette ; la rue du parc continuera jusqu'à Sallebrache ; la rue du Picergent continuera jusqu'à la fin des habitations en direction de Jarnac. Il sera créé la rue de la Pouade, l'allée de la Quantinerie, le chemin de la Coquillerie et le chemin de l'Essart

A la Jarrie, la rue des puits (trop proche de l'impasse du puits) deviendra la rue des sources. La rue du vieux chêne continuera jusqu'à l'intersection avec la rue des ruidards et remplace donc la rue du noyer vert. La rue des sapins débutera de l'intersection avec la rue du vieux chêne jusqu'à l'intersection avec la rue des ruidards, comme auparavant.

[...]

Questions diverses

- Taux de promotion avancement de grade

Nous devons délibérer sur le taux de promotion d'avancement de grade (100%) avant de créer le poste d'adjoint technique principal 2^e classe de Marie-Noëlle Thomas.

- Décisions modificatives

Nous devons prendre une DM de 292€ pour équiper le restaurant de 2 extincteurs et une de 411€ pour changer l'aspirateur de l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir de poser un plafond coupe-feu et une porte coupe-feu au restaurant ainsi que de changer la hotte.

- Charte inscription des enfants dans les écoles situées hors de leur commune d'origine.

Grand Cognac propose aux communes membres de signer une charte dont une disposition est que les maires de Grand Cognac s'engagent à refuser l'inscription d'un enfant domicilié dans une autre commune.

Le conseil municipal est très surpris de cet engagement de l'agglo, puisqu'elle a refusé de conserver la compétence écoles. L'ensemble des élus souhaite que les parents continuent à être libres d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école en fonction de leurs lieux de travail.

Pour info

- Jean-Pierre Meunier informe le conseil qu'à la demande des riverains de bois faucon, un panneau d'interdiction de circulation aux camions de + de 19t va être posé à l'entrée du village.
- L'ADA nous a informé d'un problème avec un avaloir au cimetière. Nous allons faire intervenir la SNATI pour un hydrocurage et un passage de caméra.
- Jean-Pierre Meunier communique le montant des travaux à l'école : 28486€ pour l'année 2019, dont 4953,82€ pour le cheminement piétons.
- Monsieur le Maire propose au conseil de réduire le temps d'éclairage public et d'éteindre à 23h au lieu de 23h30. Le conseil est favorable à cette modification.